Nantes, le 12 janvier 2026

Professionnel(le)s du STEMO de Nantes en colère !

Mission Éducative Auprès du Tribunal en danger et sans domicile fixe !

Mail de la coordonnatrice du Tribunal des Enfants de Nantes du 23 décembre 2025 :

« Je vous informe que nous sommes dans l'obligation de reprendre possession du bureau 412 situé au quatrième étage afin d'y mettre l'attaché de justice et les deux PPI. La PEAT sera déplacée au RDC dans le bureau du BEX situé au niveau du SAUJ qui n'est utilisé que le mardi et le jeudi, ces deux jours la PEAT intègrera le bureau 413 et le mercredi le BOX F du SAUJ, ces bureaux s'ouvrent pour faire accéder les personnes, et la PEAT sera à côté du JLD lors des déferrements, cela évitera aussi les déplacements au sein du quatrième étage. Cette nouvelle configuration sera mise en place dès le 5 janvier qui correspond à l'arrivée des PPI, pour l'imprimante, vous pourrez la déplacer dans le couloir des bureaux du RDC mentionnés. »

Le 27 novembre 2025, une alerte avait déjà été lancée face aux Risques Psycho Sociaux et risques routiers au STEMO de Nantes dans le cadre de la PEAT et des déferrements.

Depuis le 23 décembre 2025, la Présidente du Tribunal des Enfants de Nantes a informé la Direction du STEMO de Nantes de l'arrêt de la mise à disposition du bureau du Tribunal dédié à la permanence PEAT. Elle impose trois bureaux différents en semaine, dont deux d'entre eux s'avèrent finalement indisponibles et non adaptés à la confidentialité nécessaire aux missions. De plus, quid des week-ends ?

Déjà fortement impactés par cette mission PEAT chronophage, les agents du STEMO de Nantes ont été stupéfaits et abattus par ce nouveau coup de boutoir. Les conditions de travail étaient déjà fortement dégradées et cette décision unilatérale de la Présidente du Tribunal des Enfants vient remettre en cause la légitimité du travail des agents de la PEAT, le sens de la mission et la reconnaissance de la PJJ.

Comment exercer cette mission sans en avoir les moyens ? Quel respect pour les jeunes et leur famille ? Pourquoi un tel mépris pour des professionnels engagés dans leurs missions ?

Nous exigeons dans les plus brefs délais la réattribution du bureau du Tribunal de Nantes dédié à la mission PEAT et refusons de travailler « en mode dégradé » !

Nous demandons à la DT 44-85 de soutenir, de protéger les agents et d'être force de propositions.

Le SNPES PJJ 44-85 et la CGT PJJ GO soutiennent l'ensemble des personnels du STEMO et se réservent le droit de déposer un préavis de grève si cela doit être nécessaire.